

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT EXCUSE :**

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

## **MARCHES PUBLICS**

37 – 25 mars 2021

### ***37. Convention de groupement de commandes entre la Ville de Moissac et le CCAS pour des prestations d'assurances – approbation et autorisation de signature***

Rapporteur : Madame MATALA.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

**Vu** le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

**Vu** le rapport de Monsieur Romain LOPEZ, Maire, proposant de se prononcer sur :

- L'adhésion de la mairie au groupement de commande,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,
- Le choix d'adhérer à l'ensemble du projet de marché.

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale proposera le projet de convention lors de son conseil d'administration du 31 mars 2021 et validera les principes suivants :

- L'adhésion du CCAS au groupement de commande,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la Ville de Moissac et d'adhérer aux prestations suivantes :
  - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
  - Assurance des responsabilités et des risques annexes,
  - Assurance des véhicules et des risques annexes,
  - Assurance de la protection juridique,
  - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
  - Assurance risques statutaires.
- L'autorisation à Madame MATALA, vice-présidente de signer la convention et à en assurer l'exécution.

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Moissac au groupement de commandes,

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

**CHOISIT** d'adhérer à l'ensemble des projets de marchés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :